

# Principes de développement Projet TRIAGE OUTREMONT

DOCUMENT DE TRAVAIL

*Déplacements*

*Intégration urbaine et milieux de vie*

*Qualité de l'architecture*

Octobre 2005

Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine  
**Arrondissement d'Outremont**

Direction de la planification stratégique  
**Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine**

Montréal 

## Thème 1 : *Déplacements*

**Assurer l'accessibilité optimale au site tout en minimisant les nuisances environnementales sur les milieux de vie d'Outremont, de Mont-Royal et de Rosemont – La Petite-Patrie.**

### A – Transport collectif

- Privilégier le transport collectif de façon à alléger la circulation véhiculaire sur le site;
- Rendre lisible dans l'espace les accès au transport collectif (valoriser les accès depuis les stations de métro Acadie et Outremont et la future gare Outremont);

### B – Déplacements des piétons

- Assurer une place importante au piéton dans l'ensemble du projet;

### C – Déplacements des cyclistes

- Assurer et valoriser les déplacements cyclistes par la mise en place d'un réseau fonctionnel et sécuritaire lié au réseau pan-montréalais;

### D – Circulation des véhicules

- Minimiser les déplacements véhiculaires générés par le projet sur l'ensemble du réseau routier outremontais;
- Assurer une répartition équilibrée des déplacements générés sur le réseau routier existant et proposé;
- Mettre en place des mesures efficaces pour décourager la circulation de transit tout en désenclavant le site;

### E – Réseau de voirie

- Minimiser l'impact du futur tunnel sous la voie ferrée sur la grille de rues existante (principalement dans le secteur Atlantic);
- Optimiser les coûts de construction du futur réseau de voirie du projet et s'assurer d'un potentiel optimal de valorisation immobilière lors de l'élaboration de la grille de rues;
- Implanter une grille de rues dans le secteur Atlantic qui permette une mise en valeur optimale du secteur;

### F – Stationnement

- Minimiser l'offre globale d'espaces de stationnement et favoriser la mise en place d'un parc de stationnement intérieur quant aux fonctions universitaires;

### G – Livraisons

- Assurer un cheminement optimal pour les véhicules de service et de livraison et minimiser les nuisances environnementales conséquentes sur les milieux de vie.

Thème 2 : *Intégration urbaine et milieux de vie*

**Assurer la lisibilité et l'intégration du campus de l'Université de Montréal à la trame morphologique de l'arrondissement d'Outremont en valorisant une organisation de l'espace qui respecte des critères élevés de design urbain.**

A – Affectation du sol et organisation de l'espace

- Structurer l'ensemble du projet en fonction des lieux publics (le design du projet devrait d'abord créer des lieux publics marquants qui orienteront la forme bâtie. Les parcs et les espaces publics ne devraient pas être des lieux résiduels mais au contraire être la pierre angulaire du projet);
- Poursuivre la trame urbaine de l'arrondissement d'Outremont;
- Assurer par l'organisation de l'espace, une forte lisibilité au secteur (s'assurer que le secteur ait une structure lisible, facilité d'orientation spatiale des usagers basé sur la présence d'une grille de rues simple et de repère paysagers et bâtis significatifs);
- Ne pas privilégier l'habitation aux abords des voies ferrées et s'il y a lieu, prévoir les mesures de mitigation appropriées;
- Favoriser une démarcation claire dans l'espace entre les activités institutionnelles et les activités résidentielles (l'exemple du boulevard Édouard-Montpetit est intéressant);
- Optimiser l'affectation du sol de manière à donner une flexibilité de construction à l'Université de Montréal;
- Intégrer adéquatement la cour de voirie au secteur Atlantic et minimiser l'impact des nuisances qu'elle génère;
- Décourager l'établissement de toute nouvelle activité commerciale, à l'exception stricte des activités directement reliées aux fonctions universitaires;
- Décourager l'établissement d'activités industrielles, à l'exception des activités liées à l'enseignement et à la recherche et au développement;

B – Résidences étudiantes

- Minimiser l'exposition aux nuisances environnementales (ex. voie ferrée);
- Minimiser les nuisances (bruit, circulation, etc.) possibles sur les tissus résidentiels établis;
- Permettre une forte accessibilité au transport collectif;
- Intégrer les résidences étudiantes aux fonctions universitaires afin d'assurer une utilisation du campus à l'extérieur des plages horaires traditionnelles des activités d'enseignement;

C – Espaces verts

- Offrir des espaces verts de qualité sur les terrains non-bâties de propriété privée;
- Poursuivre la trame verte de qualité de l'arrondissement d'Outremont;
- Répondre de façon adéquate et efficiente à la demande des résidents et de la clientèle étudiante en terme d'espaces verts, notamment dans la portion Est du secteur;
- Viser un partage des espaces verts entre la clientèle étudiante et la population résidente d'Outremont;
- Intégrer la trame verte du projet au réseau vert pan-montréalais.

Thème 3 : *Qualité de l'architecture*

**Assurer l'intégration des nouveaux bâtiments au cadre bâti de l'arrondissement d'Outremont en valorisant une architecture de qualité et des critères élevés de performance environnementale.**

A - Architecture

- Développer des critères architecturaux que devront rencontrer les projets de construction du site du triage Outremont. Plus particulièrement, ces critères devront faire état des éléments suivants :
    - Assurer une signature et une qualité architecturale marquantes dans le patrimoine bâti montréalais;
    - Favoriser l'intégration des bâtiments en valorisant une échelle humaine et des ouvertures visuelles au niveau de la rue;
    - Favoriser une performance environnementale élevée des bâtiments;
    - Favoriser une démarcation typologique significative entre les bâtiments institutionnels et les bâtiments résidentiels;
    - Favoriser la lisibilité du secteur en créant, en lien avec les accès par le transport collectif, des façades marquantes pour le campus;
    - Assurer un impact visuel minimal des réseaux d'utilités publiques.
-